



Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets

-COMMUNIQUÉ-

LA CONSULTATION PAR LA MRC DE JOLIETTE: UNE PIÈTRE CARICATURE D'UN EXERCICE DÉMOCRATIQUE

Pour diffusion immédiate, Montréal 6 avril 1999. Forcée par des représentants de groupes environnementaux locaux et nationaux à tenir une consultation publique sur la pertinence d'octroyer un contrat, pouvant aller jusqu'à 20 ans, pour la gestion des matières résiduelles sur son territoire, la MRC de Joliette fait preuve de son mépris à l'égard du processus de consultation publique.

En effet, seuls les organismes, entreprises ou personnes ayant leur place d'affaires sur le territoire de la MRC de Joliette peuvent participer à cette consultation, ce qui exclut toute intervention de personnes de la MRC voisine qui subissent tous les inconvénients reliés à l'élimination des déchets sur son territoire. Naturellement, les groupes nationaux qui avaient porté l'affaire sur le plan national, sont catégoriquement exclus de cet exercice.

Dans un document de deux pages dit « d'information », la MRC ne fait que justifier son choix d'opter pour le contrat de 20 ans arguant l'argument économique et celui d'avoir une place pour ses déchets pour les deux prochaines décennies.

Pour ceux et celles désirant une copie de l'appel d'offres de la MRC Joliette, seul document disponible dans le cadre de cette consultation, ils doivent déboursier la somme de 50 dollars à la MRC afin d'en avoir une copie. Sans périodes d'information préalables, les gens n'ont même pas eu deux semaines afin de rédiger un mémoire. « Il s'agit simplement d'un exercice de relations publiques destiné à se donner bonne conscience et à faire cautionner un choix déjà établi », soutient Gilles Côté, directeur du Conseil régional de l'environnement de Lanaudière (CREL).

Un des arguments majeurs avancés par la MRC était qu'elle voulait s'assurer d'un lieu pour disposer de ses déchets pour les 20 prochaines années; or, « selon le ministère de l'Environnement, le site visé par le seul soumissionnaire, a une durée de vie qui se termine en 2011 », soutient Jean-Yves Guimond, président du Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets.

-30-

Pour informations: Karel Ménard (514) 396-2686

460, rue Sainte-Catherine Ouest, bureau 806, Montréal (Québec) H3B 1A7
tél.: (514) 396-2686 fcqged@enter-net.com fax.: (514) 396-7883